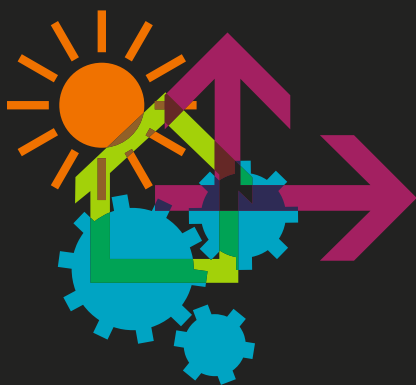


L'INTERSCOT DU GRAND GENÈVE FRANÇAIS



Le Grand Genève, métropole franco-suisse de près d'un million d'habitants, se construit de manière unique et originale. Les flux domicile-travail-loisirs que l'on observe pour toute ville-centre et sa périphérie sont ici amplifiés par l'effet frontière qui d'une part renforce l'attractivité économique du Canton de Genève et du district de Nyon et d'autre part amplifie la construction de logements en France. Ici, plus qu'ailleurs, les politiques d'aménagement du territoire sont particulièrement importantes pour répondre aux besoins des populations, au sein d'un bassin de vie transfrontalier cohérent et durable. Il s'agit donc non seulement de se pencher sur la problématique logements/emplois/déplacements, mais aussi sur le développement du territoire à travers les commerces et services, les paysages, l'agriculture, les loisirs...

Territoire commun, destin partagé

L'ARC, en réunissant l'ensemble des communes du Grand Genève français, constitue l'un des piliers de la coopération franco-valdo-genevoise. À ce titre, le syndicat mixte a co-construit une politique d'aménagement transfrontalière : le Projet d'Agglomération. Aujourd'hui, pour décliner les orientations du Projet d'Agglomération dans les planifications françaises et pour mettre en lumière les spécificités des SCOT du territoire de l'ARC, il s'avère indispensable de mettre en œuvre un interSCOT.

SCOT ? INTERSCOT ? DE QUOI S'AGIT-IL ?

En France, le **SCOT**, Schéma de cohérence territoriale, est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'un bassin de vie, un projet de territoire à long terme (10-15 ans). Il a été instauré par la loi SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbain) du 13 décembre 2000. La loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des SCOT. Enfin, la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 conforte le rôle du SCOT comme un document de référence pour l'aménagement des territoires.

Un **interSCOT** est une démarche qui vise la coordination des SCOT d'un même territoire élargi. Il a pour objectifs : d'éviter les contradictions entre eux (ex. politique du logement ou continuité d'une trame écologique), de fabriquer de la complémentarité entre les politiques menées dans chaque SCOT (ex. volet économique), et de faire émerger des politiques de niveau métropolitain. Le Grand Genève français est couvert par 8 SCOT, approuvés à des périodes et dans des contextes législatifs différents. La démarche interSCOT initiée par l'ARC a donc pour vocation de coordonner l'ensemble de ces SCOT entre eux, ainsi qu'avec le Projet d'Agglomération, pour une planification cohérente à l'échelle du Grand Genève français.

LE GRAND GENÈVE FRANÇAIS

Il est composé des collectivités proches des cantons de Genève et Vaud, comprises dans le bassin de vie transfrontalier du Grand Genève : le Pays de Gex ; le Pays Bellegardien ; le Genevois haut-savoyard ; une partie du Faucigny ; une partie du Chablais.

Les études de l'Observatoire statistique transfrontalier l'attestent : le périmètre de l'ARC et du Grand Genève correspond à la réalité de notre bassin de vie et appelle des réponses politiques à cette échelle.

L'ARC EN QUELQUES MOTS

Depuis sa création en 2002, l'ARC s'est fixé pour mission de fédérer les communes et intercommunalités du Grand Genève français (10 membres, 120 communes). C'est l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière. L'ARC est en effet le partenaire français des instances suisses (le canton de Genève ou le District de Nyon) au sein du Grand Genève.



Entre 2000 et 2010, le nombre d'habitants de notre territoire a progressé de plus de 27 % contre 7 % sur le plan national.

UNE NOUVELLE ÉCHELLE DE RÉFLEXION

La démarche interSCOT, en coordonnant les 8 SCOT du territoire, témoigne de la volonté politique des collectivités territoriales d'articuler leurs démarches de planification pour les habitants du bassin de vie.

Chacun des SCOT de l'ARC vise, à travers ses orientations et objectifs, à un développement durable du territoire. Cependant, la taille limitée des périmètres de SCOT par rapport au bassin de vie du Grand Genève peut créer des effets de concurrence territoriales. L'interSCOT est une nouvelle échelle de réflexion qui permet de renforcer chacun des territoires de l'ARC, en jouant la complémentarité entre collectivités, mais aussi en développant une véritable vision métropolitaine qui permettra de se diriger vers un pôle métropolitain.

Sur la base de l'expérience de chaque territoire, l'interSCOT développe un espace d'échanges et de dialogues entre les SCOT. Il est le lieu de la prise en compte de la diversité du Grand Genève français et notamment de ses dynamiques rurales, péri-urbaines et urbaines.

Les enjeux sont également transfrontaliers : la démarche interSCOT permet aux territoires de s'approprier la planification du Grand Genève et d'être force de proposition dans la poursuite de la construction de l'agglomération transfrontalière.

Première étape de l'interSCOT : le projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français. Ce document, non réglementaire, destiné à être discuté au sein de chaque collectivité membre, a été voté le 12 décembre 2013 par le Comité syndical de l'ARC. Il pose les fondements de l'interSCOT. La démarche est lancée, les dynamiques se mettent en route.

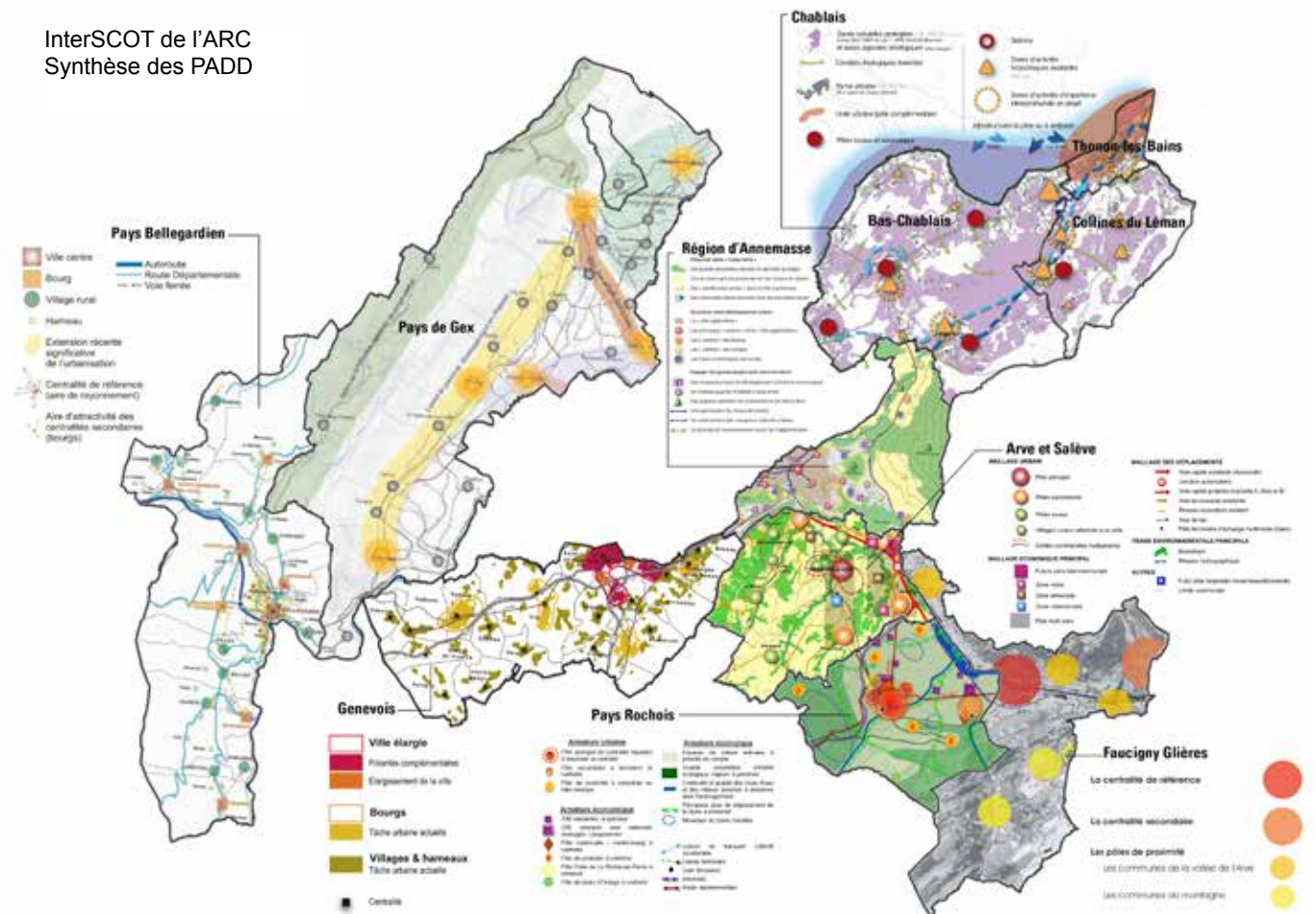
PÔLE MÉTROPOLITAIN
Le pôle métropolitain est un statut juridique permettant à l'ARC syndicat mixte de préciser et consolider ses champs de compétences, sur un certain nombre de volets : aménagement, mobilité, développement économique.

PROJECTIONS DU PROJET D'AGGLOMÉRATION 2007-2030
+ 200 000 habitants
(50% France et district de Nyon, 50% canton de Genève)
+ 100 000 emplois (30% France)
+ 50 000 logements d'ici 10 ans



Vallée de l'Arve

InterSCOT de l'ARC Synthèse des PADD



Assemblage des projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des 8 SCOT du territoire de l'ARC : à chaque SCOT son langage

4 AU CARRÉ

Le projet politique de l'interSCOT a défini 4 ambitions. Elles ont été déclinées en enjeux qui portent sur 4 thématiques :

- L'économie ;
- La mobilité et les déplacements ;
- L'environnement ;
- L'habitat et l'urbanisme.

Le 12 décembre 2013 le projet politique a été approuvé par le Conseil syndical de l'ARC et sera approfondi et mis en œuvre lors du prochain mandat.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE DURABLE ET COORDONNÉ AU SEIN DU GRAND GENÈVE

Enjeu 1 : limiter les dépendances

- Jouer le développement d'une économie productive ;
- Réduire la dépendance à la voiture ;
- S'engager dans la transition énergétique.

Enjeu 2 : harmoniser le développement du territoire

- Environnement : affirmer l'intérêt métropolitain ;
- Mobilités : poursuivre les efforts de maillage ;
- Foncier et logement : se donner les moyens de limiter la consommation foncière à l'échelle métropolitaine.

Enjeu 3 : gérer le cycle du développement

- Travailler sur les ressources en eau et la gestion des risques ;
- Réduire notre impact sur les milieux ;
- Prendre en compte les incidences financières du développement dans les choix d'aménagement.

AMBITION 2 : DES VILLES ET DES BOURGS, AGRÉABLES ET DYNAMIQUES, VITRINES DE L'ÉCO-CITÉ FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE

Enjeu 1 : rendre la ville accessible à tous

- Proposer un habitat diversifié ;
- Mieux maîtriser la production de logements sur le territoire ;
- Développer et mettre en réseau les différents modes de transport.

Enjeu 2 : une ville qui pétille

- Promouvoir des villes riches d'activités (tissu social, vie de quartier, etc.) et accessibles ;
- Définir l'intérêt métropolitain et coordonner les choix d'implantations d'équipements, services, commerces ;
- Garantir leur accessibilité en transport collectif ou en modes doux.

Enjeu 3 : offrir de la qualité urbaine

- Affirmer une qualité de conception urbaine et paysagère ;
- Développer les mobilités douces dans les zones urbaines ;
- Affirmer la qualité de la conception architecturale.

AMBITION 3 : DES VILLAGES VIVANTS ET CONNECTÉS, IDENTITÉ DU GENEVOIS FRANÇAIS

Enjeu 1 : replacer les villages dans un réseau

- Harmoniser une armature urbaine commune du territoire ;
- Développer les mobilités fines ;
- Développer des services, commerces et équipements en lien avec l'armature urbaine.

Enjeu 2 : préserver l'animation et les formes villageoises

- Garantir les conditions d'exploitation aux exploitants agricoles ;
- Développer l'animation et l'emploi dans nos villages ;
- Préserver les formes des villages ;
- Mieux maîtriser les consommations foncières.

Légende :



AMBITION 4 : DES SITES ATTRACTIFS ET COMPLÉMENTAIRES DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

Enjeu 1 : jouer fair play

- Définir l'intérêt métropolitain des activités économiques et commerciales ;
- Coordonner l'implantation des activités et commerces d'intérêt métropolitain ;
- Coopérer pour développer une offre touristique transfrontalière.

Enjeu 2 : imposer la qualité et l'innovation pour changer d'image

- Affirmer une qualité de conception aux sites d'activité, commerciaux et aux entrées de villes ;
- Favoriser une accessibilité des sites économiques et touristiques aux transports collectifs et aux mobilités douces ;
- Faire des projets urbains des opportunités de développement économique.



Qu'est-ce que l'interSCOT a déjà apporté à notre territoire ?

Grâce à ce travail, nous partageons aujourd'hui un véritable projet transversal à une échelle inédite qui compte 120 communes françaises pour près de 370 000 habitants. Les élus se sont réinterrogés sur les objectifs du Schéma d'Agglomération n° 2, élaboré avec Genève, et ont fixé leurs propres projets qui devront être pris en compte dans le Schéma d'Agglomération. Ce que nous voulons aussi, c'est une continuité de nos politiques d'aménagement, et renforcer notre vision dans le Grand Genève et en Rhône-Alpes pour préparer la création du pôle métropolitain de l'ARC.

Quelles sont les défis majeurs de la démarche interSCOT ?

Il s'agit d'établir une cohérence entre les 8 SCOTS du territoire français. Pour cela le 1^{er} défi est d'être un lieu de discussion et d'échange pour un aménagement commun et concerté. Le 2^e défi est l'appropriation de ce projet dans chacun des territoires. L'adhésion au projet est essentielle pour que l'InterSCOT ne soit pas seulement le projet de l'ARC, mais également le projet de tous les territoires formant notre bassin de vie. Le 3^e défi est être force de propositions au sein du Grand Genève. Il s'agit de faire le lien entre les travaux de l'InterSCOT et du Grand Genève pour co-construire notre agglomération transfrontalière, en respectant les spécificités de nos territoires français. Si nous savons parler d'une seule voix, nous saurons nous faire entendre.

Quelles seront les phases-clés à ne surtout pas manquer ?

Chaque étape sera clé, que l'on travaille sur une armature urbaine commune du territoire, une trame verte-bleu-jaune simplifiant les documents existants, ou encore une politique pour

maintenir les commerces et services de proximité... Chaque chantier de l'InterSCOT est majeur pour le territoire. Pour cela nous travaillons sur 4 axes : urbanisme, transport, environnement, économie.

Les moments forts seront notamment : les « tournées de territoires » c'est-à-dire les réunions dans chacun des territoires pour informer, échanger et co construire le projet d'InterSCOT avec tous les élus des territoires, au plus près des préoccupations de chacun. La première tournée aura lieu à l'automne 2014.

Mais aussi les séminaires, réunions qui associeront tous les partenaires ainsi que la société civile. Il s'agira de moments clés pour permettre une concertation très large, et ainsi enrichir les réflexions sur le projet.

Astrid Baud-Roche
Membre du Bureau de l'ARC
déléguée à l'aménagement
du territoire



Ville de Bellegarde-sur-Valserine

© CCPB / Lucien Fortunati

Directeur de la publication : Robert Borrel
Directrice de rédaction : Marie Bro
Rédaction : ARC - Ligne Ovale
Création graphique et mise en page : www.ligneovale.fr

ARC Syndicat mixte
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly
+33 (0)450 04 54 05
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr

